

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 20 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Était excusé : MM. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 12 juillet 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/089 - MONTREMONT - FORET ÉCOLE - ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES**

Dans le cadre du projet de forêt école, la commune de Thônes doit acquérir les parcelles forestières n° OJ 475, 1146 et 1148, pour une surface de 19 427 m<sup>2</sup>, sises route de Montremont à THÔNES. Ces parcelles sont dans le zonage espace boisé classé et appartiennent à Mme Béatrice DELOCHE.

L'ONF a estimé les parcelles au prix de 3 386 €. Il a été proposé à Mme Béatrice DELOCHE d'acquérir ses parcelles à ce prix. Par courrier en date du 17 juin 2023, cette dernière a accepté la proposition.

Il est précisé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge intégrale de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ACQUIERT** les parcelles n° OJ 475, 1146 et 1148, d'une surface totale de 19 427 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 386 € afin d'y réaliser le sentier de la forêt école.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 27/07/2023

ID : 074-217402809-20230720-CM23089-DE

S<sup>2</sup>LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 JUIL. 2023 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 27 JUIL. 2023

THÔNES, le 27 JUIL. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



